



# MAIRIE DE CUVILLY

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du vendredi 03 septembre 2021 à 18h00*

Le vendredi 03 septembre 2021, à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Franck ODERMATT, le Maire**.

**Étaient présents** : MM : ODERMATT Franck, DUMONT Elisabeth, TRIoux Jean-Claude, FAUGERE Annie, LEROUX Corinne, BRECQUEVILLE Linda, SANTUNE Nadine, BURLURAUX Jérémy, GANTIER Brigitte, LEVIER Denis, THUET Myriam, MORAILLON Jean-Louis, VANDERSTICHELE Jean-Marie et VEREPE Jean-Marie.

**Étaient absents** : M. GOSSE Stéphane avec pouvoir donné à Mme DUMONT Elisabeth.

**Secrétaire de séance** : Mme DUMONT Elisabeth

### Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2021 n'appelle aucune observation et il est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

### **DÉLIBÉRATION 2021-015 : Avenant n°1 au Marché « Dévoisement de réseaux d'eaux pluviales - rue de Flandre (RD 1017) » ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2021-012**

**Lot unique : Assainissement Eaux Pluviales rue de Flandre (RD1017)**

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération 2020-064 en date du 13 novembre 2020 portant sur le Marché relatif au dévoisement de réseaux d'eaux pluviales - rue de Flandre (RD 1017) ;

VU le Marché attribué à l'entreprise DÉGAUCHY TP, 44 rue d'en haut, 60310 CANNECTANCOURT relatif au dévoisement de réseaux d'eaux pluviales - rue de Flandre (RD 1017) ;

VU le projet d'avenant relatif à la modification et à l'ajout de prestations : Ajout d'avaloir et piquage sur canalisation 800, piquage des accodrans, clôture du bassin d'orage, ventilation de la cave et rénovation des dégradations de trottoirs ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification des travaux et l'ajout de prestations supplémentaires.
- ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise DÉGAUCHY TP relatif au dévoisement de réseaux d'eaux pluviales - rue de Flandre (RD 1017) pour un montant de 14 704,75 € H.T.  
De ce fait, le marché s'élève à 180 344.75 € H.T.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT (en € HT)</b>	<b>Montant TTC (en € TTC)</b>	<b>Avenant HT (en € HT)</b>	<b>Avenant TTC (en € TTC)</b>
DEGAUCHY TP Rue de Flandre - RD1017 Lot unique : Assainissement EP	165 640,00 €	198 768,00 €	180 344.75 €	216 413.70€

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION 2021-016 : Convention de rattachement à une adhésion à l'ADICO**

Monsieur le Maire expose que la Mairie de CUVILLY est adhérente à l'Adico.

Par ailleurs, une convention de rattachement peut être régularisée afin qu'une autre structure en lien avec la commune, en l'occurrence le SIRS de Cuvilly, puisse accéder au même type de prestation que celles conclues par la Mairie.

Ainsi, la collectivité rattachée, le SIRS de Cuvilly, n'assure que le paiement d'une cotisation statutaire annuelle qui s'élève à 58€ HT mais bénéficie d'un accès aux prestations en lien avec l'adhésion de la collectivité de rattachement (sous réserve du paiement des sommes éventuellement dues au titre des prestations conclues).

La convention de rattachement prendra effet à compter de la date de réception dans les locaux de l'Adico de la convention signée.

Elle est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Au-delà, la convention est renouvelée tacitement tous les ans pour une durée d'un an, sauf résiliation.

Dans tous les cas, elle ne pourra produire d'effet que durant la validité de la convention d'adhésion de la collectivité de rattachement.

Les dispositions applicables à la mise en œuvre sont détaillées dans la convention de rattachement annexée à la délibération.

**Après discussion, à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident :**

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce rattachement ;

#### **DÉLIBÉRATION 2021-017 : Aide sociale M. HERMIER Philippe**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'incident survenu dans le logement communal au 3 rue du Matz, le 19 août 2021.

M. HERMIER Philippe, locataire au 3 rue du Matz a subi les remontées des eaux usées du logement voisin et a été inondé par la fausse septique du 5 rue du Matz.

L'entreprise HAVART étant fermée, il a contacté l'entreprise Eco Assainissement Services qui a facturé l'intervention 770,00€.

M. HERMIER Philippe a avancé les frais mais il ne peut assumer financièrement cette facture.

Vu la demande d'aide financière de M. HERMIER Philippe domicilié 3 rue du Matz à Cuvilly dans laquelle il sollicite la prise en charge de la Commune aux frais de débouchage et curage de la canalisation ;

Considérant que M. HERMIER Philippe occupe un logement communal ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- Décide d'accorder une aide financière de 770,00€ à M. HERMIER Philippe.
- Dit que la somme sera versée par mandat administratif sur le compte bancaire de M. HERMIER Philippe.

*M. LEVIER Denis demande si l'assainissement a été réalisé pour les deux logements communaux.*

*M. le Maire lui explique que les travaux seront réalisés en même temps que les travaux de réalisation du réseau d'eaux pluviales rue du Matz, une canalisation va passer sous le porche pour rejoindre les bassins rue du Matz.*

#### **DÉLIBÉRATION 2021-018 : ATTRIBUTION MARCHÉ - Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès (8 Lots)**

La commune ne possède pas de bâtiment communal pour le service technique.

Le Conseil Municipal a décidé de construire le bâtiment « technique » dans la cour située à l'arrière de la mairie, pour permettre l'accès au bâtiment, la commune a fait l'acquisition de la parcelle cadastrée B n°1190.

Monsieur le Maire rappelle que dans ce cadre un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 09 juillet 2021 pour une remise des offres fixée au 11 août 2021 à 12H00.

La consultation comprenait 8 lots :

- Lot 1 : Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage
- Lot 2 : Gros œuvre - Carrelage - Faïence
- Lot 3 : Charpente - Couverture - Zinguerie
- Lot 4 : Plâtrerie - Cloisons - Isolation - Faux-Plafond - Menuiseries intérieures
- Lot 5 : Menuiseries extérieures PVC / ALU
- Lot 6 : Electricité - Ventilation
- Lot 7 : Plomberie - Sanitaires
- Lot 8 : Peinture

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT (en € HT)	Classement
LOT 1 : Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage	DEGAUCHY TP	75 754,00€	1
LOT 2 : Gros œuvre - Carrelage - Faïence	BATICONCEPTAMEN	87 013,16€	1
LOT 3 : Charpente - Couverture - Zinguerie	Jérôme LOFFROY	28 870,10€	1
LOT 4 : Plâtrerie - Cloisons - Isolation - Faux-Plafond - Menuiseries intérieures	Jérôme LOFFROY	17 176,20€	1
LOT 5 : Menuiseries extérieures PVC / ALU	SBP	11 407,78€	1
LOT 6 : Electricité - Ventilation	SARL FONTAINE	12 499,50€	1
LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRES	SARL ETS BLED	8 119,04€	1
LOT 8 : PEINTURE	BATICONCEPTAMEN	2 331,52€	1

Le conseil municipal à l'unanimité après avoir entendu cet exposé :

- Attribue le lot 1 Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage à l'entreprise DEGAUCHY TP, 44 rue d'en haut, 60310 CANNECTANCOURT pour un montant de 75 754,00€ HT.
- Attribue le lot 2 Gros œuvre - Carrelage - Faïence à l'entreprise BATICONCEPTAMEN, 5 bis route de Rouen, 80480 PONT DE METZ pour un montant de 87 013,16€ HT.
- Attribue le lot 3 Charpente - Couverture - Zinguerie à l'entreprise Jérôme LOFFROY, 8 rue de la Vallée, 60490 ORVILLERS-SOREL pour un montant de 28 870,10€ HT.
- Attribue le lot 4 Plâtrerie - Cloisons - Isolation - Faux-Plafond - Menuiseries intérieures à l'entreprise Jérôme LOFFROY, 8 rue de la Vallée, 60490 ORVILLERS-SOREL pour un montant de 17 176,20€ HT.
- Attribue le lot 5 Menuiseries extérieures PVC / ALU à l'entreprise SBP, rue du Bois Prevost, ZI SUD - BP 207, 60131 ST JUST EN CHAUSSEE Cedex pour un montant de 11 407,78€ HT.
- Attribue le lot 6 Electricité - Ventilation à l'entreprise SARL FONTAINE, 76 bis Grande rue, 60420 TRICOT, pour un montant de 12 499,50€ HT.
- Attribue le lot 7 Plomberie - Sanitaires à l'entreprise SARL ETS BLED, 3 rue du Moulin, 60120 GANNES pour un montant de 8 119,04€ HT.
- Attribue le lot 8 Peinture à l'entreprise BATICONCEPTAMEN, 5 bis route de Rouen, 80480 PONT DE METZ pour un montant de 2 331,52€ HT.
- Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

#### Informations et questions diverses :

Arrivée de Mme BRECCQUEVILLE Linda à 18h30.

- ✓ Mme LEROUX Corinne demande un point sur les impayés d'eau.  
M. le Maire explique que pour le moment nous n'avons pas de retour sur la procédure de recouvrement mise en place par la trésorerie de Compiègne Municipale. De plus, les premiers relevés du fontainier montrent que le problème des départs de la commune persiste (locataires et propriétaires), beaucoup de personnes partent sans clôturer leur abonnement auprès du Syndicat d'eau.
- ✓ M. BURLURAUX Jérémy :  
1- Gens du voyage de retour, attention aux cambriolages.  
M. le Maire en profite pour informer les membres du Conseil que la gendarmerie de Ressons-sur-Matz est désormais indépendante, 17 gendarmes supplémentaires sont arrivés, il y aura plus de contrôles routiers (vitesse, alcool, stupés).  
2- SIRS - Descente du bus des élèves à midi : les élèves sont « lâchés ».  
M. CORMIER, Président du SIRS a rappelé aux agents du SIRS que l'élève est sous la responsabilité de ses parents (ou responsables légaux) au point d'arrêt. Il est recommandé d'être présent à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire officiel de passage du car.  
Par mesure de sécurité, à la descente du bus, les élèves de l'école élémentaire sont autorisés à traverser la cour de l'école maternelle.  
Il est de la responsabilité des parents (ou responsables légaux) de récupérer les élèves à la grille de l'école, ruelle Herlin. Une affiche sera installée sur la grille de l'école.
- ✓ Mme BRECCQUEVILLE Linda : sens interdit rue de Bernetz non respecté et fosse septique des logements communaux rue du Matz déjà à moitié pleine.  
M. le Maire pense qu'il y a une fuite, l'entreprise HAVART va intervenir rapidement.

- ✓ Mme SANTUNE Nadine :
  - 1- Conseil Municipal des Jeunes : Aucune demande.
  - 2- 3 rue des Vignettes (MEDICAL RECYCLING) : Un arrêté Préfectoral en date du 31/08/2021 suspend temporairement l'activité de la société.
  - 3- Visite travaux école maternelle : Une visite sera organisée à la fin des travaux en accord avec la directrice d'école.
- ✓ M. VANDERSTICHELE Jean-Marie signale que 3 poteaux d'éclairage public ont été installés sur le parking de la Campagnarde, c'est donc la commune qui va payer l'éclairage d'un terrain privé.  
Il souhaite également connaître la nature des travaux de la Campagnarde, extension ou terrasse ?  
M. le Maire rappelle que c'est de l'éclairage LED, pour les travaux, c'est une terrasse.
- ✓ Information du Maire :  
M. le Maire propose à M. MORAILLON Jean-Louis, Président de l'Association festive de Cuvilly, d'organiser une matinée « nettoyons la nature » le dimanche 18 septembre.  
Rappel : en cas de problème de voisinage, un courrier RAR entre particulier doit être envoyé, si la tentative d'accord amiable échoue ou en cas d'absence de réponse, une médiation peut être réalisée en Mairie avec le cas échéant, une conciliatrice de justice.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 19h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 03 septembre 2021 a comporté quatre délibérations :

Avenant n°1 au Marché « Dévoiement de réseaux d'eaux pluviales - rue de Flandre (RD 1017)	Délibération 2021/015
Convention de rattachement à une adhésion à l'ADICO	Délibération 2021/016
Aide sociale M. HERMIER Philippe	Délibération 2021/017
ATTRIBUTION MARCHÉ - Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès	Délibération 2021/018

ODERMATT Franck	P.V approuvé	LEVIER Denis	P.V approuvé
DUMONT Elisabeth	P.V approuvé	LEROUX Corinne	P.V approuvé
TRIOUX Jean-Claude	P.V approuvé	MORAILLON Jean-Louis	P.V approuvé
FAUGERE Annie	P.V approuvé	SANTUNE Nadine	P.V approuvé
BURLURAUX Jérémy	P.V approuvé	THUET Myriam	P.V approuvé
BRECQUEVILLE Linda		VANDERSTICHELE Jean-Marie	P.V approuvé
GANTIER Brigitte	P.V approuvé	VERYPEPE Jean-Marie	P.V approuvé
GOSSE Stéphane	Absent (Pouvoir à Elisabeth DUMONT)		